

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-105 : Cadre de partenariat avec l'IGA et l'ISGA pour l'année universitaire 2022-2023

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L612-3 et L612-6 ;

Vu le cadre national des formations ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 accréditant les formations de l'UBS pour la période 2022-2023 à 2027-2028 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis n°87-2022 de la CFVU du 8 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le cadre de partenariat avec le groupe IGA et avec l'Institut supérieur d'ingénierie des affaires (ISGA) pour l'année universitaire 2022-2023.

Membres en exercice : 28

Membres présents : 12

Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 19

- Pour : 19

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe :

- Accord de partenariat avec l'IGA
- Accord de partenariat avec l'ISGA

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

